

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 17 Septembre 1980

BULLETIN-SERVICE I.A. N° 15

Annule et Remplace le B.S. IA N° 14 du 17/10/79

Classement →

IMPERATIF

<u>APPAREILS CONCERNES</u> →	Avions CERVA CE 43 et CE 44 Tous numéros de série.
<u>DELAI D'APPLICATION</u> →	Voir Texte

I - RAPPEL

Le B.S. IA N° 14 du 17/10/79 demandait l'inspection du longeron d'Empennage Horizontal Mobile (E.H.M.) pour y déceler d'éventuelles criques prenant naissance sous les ferrures d'articulation; le présent B.S. reprend cette inspection et définit les solutions de réparation applicables : Modification N° 34, temporaire et modification N° 35, définitive.

2 - DESCRIPTION

Des criques ont été observées sur la tôle constituant le longeron d'E.H.M. des avions CE 43 et CE 44 au droit des trous de fixation des 2 fonderies d'articulation (I G. + I D. symétriques) de cet empennage. La figure 1 du présent B.S. définit la zone concernée sur l'avion; la figure 2 représente la vue en coupe du longeron dans la section correspondant à l'une des deux fonderies, avec la légende suivante :

<u>Rep.</u>	<u>Objet</u>
10 et II	= Profilés AU 4 G composant le longeron
26	= Fonderie (43.33.15) d'articulation de l'E.H.M.
27	= Roulement ADR K 6 F
31,32,33	= Ensemble de 4 vis L 22.I38.50.I6 BCL, 4 rondelles L 23.III.50 AGL et 4 écrous 5 PH I35 M assurent la fixation de la fonderie sur la face avant et sur l'intrados (côté bord d'attaque) du longeron.
32,33,34	= Ensemble rondelle, écrous et vis (L 22.I3850.I8 BCL) assurant la fixation de la fonderie sur l'intrados (bord de fuite) du longeron.

Les défauts observés à ce jour se présentent sous forme de criques en étoile ou concentriques autour des trous de passage des 5 vis de fixation, diamètre 5.

3 - PROCEDURE D'INSPECTION

Cette inspection ne s'applique qu'aux empennages n'ayant reçu aucune des modifications ci-dessous. Pour les E.H.M. ayant reçu la modification N° 34, se reporter directement au § 4 ci-dessous; pour ceux ayant reçu la modification N° 35, se reporter au § 5!

Approbation D.G.A.C.

A. 9. 80

Lettre AERO 5625/bz

Page

I

/4

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100 000 Francs

ISSOIRE, le 17 Septembre 1980

BS I.A. N° 15

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

Classement →

IMPERATIF

L'inspection devra être menée de la façon suivante :

- ouvrir la trappe d'accès au fuselage arrière, située sur la cloison verticale du fond de cabine
- défreiner les tendeurs de câbles du circuit de profondeur, les dévisser pour diminuer la tension et débrancher les câbles du bras d'équilibrage de l'E.H.M.
- débrancher le feu de position de queue
- déposer le carénage en stratifié de pointe arrière fuselage après avoir débranché et déposé la bielle de tab
- déposer les 2 axes d'articulation de l'E.H.M. et retirer l'E.H.M.
- déposer les 2 fonderies d'articulation de l'E.H.M. (Rep. 26 sur fig. 2 du présent B.S. et inspecter soigneusement le longeron (sur les 2 faces) aux abords des 10 trous de fixation : ressuage à effectuer si nécessaire

3.1 - Longeron non criqué

- Remonter les ferrures d'articulation
- Remonter l'empennage sur l'avion : tension des câbles du circuit de profondeur : I3 à I7 daN (page I52 du Manuel d'Entretien CE 43)
- Porter mention de l'inspection effectuée, avec nom et signature du responsable
- Renouveler l'inspection à intervalles ne dépassant pas 100 H. de vol jusqu'à l'application de l'une des deux modifications (N° 34 ou 35) décrites ci-dessous.

3.2 - Longeron criqué

- Arrêter les vols et faire appliquer l'une des deux modifications agréées décrites aux paragraphes 4 et 5 ci-après.
- Dans tous les cas, expédition de l'empennage à ISSOIRE-AVIATION accompagné du "Livre d'Aéronef" de l'appareil concerné

4 - MODIFICATION NUMERO 34

Cette modification assez simple consiste à supprimer la zone criquée et à poser un renfort extérieur sur le longeron; son application facile permet une immobilisation réduite de l'avion (délai à prévoir pour remise en état de l'E.H.M. : une semaine) et une reprise rapide des vols, mais sa durée de vie est limitée à la plus courte des deux échéances suivantes : 300 Heures de vol ou première G.V. à compter du 1er Janvier 1981.

Par ailleurs, à chaque 100 H. de vol après application de la modification, une dépose de l'E.H.M. pour inspection visuelle de la zone renforcée est obligatoire.

A l'issue du potentiel autorisé par cette modification, le retour en usine de l'E.H.M. pour application de la modification N° 35 est obligatoire.

5 - MODIFICATION NUMERO 35

Cette modification doit impérativement être appliquée dans les cas suivants :

ISSOIRE AVIATION
L'ISSOIRE AVIATION
10 BOUENOT

Approbation D.G.A.C.

17.9.80

Page

2

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 17 Septembre 1980

BS I.A. N° 15

Classement →

IMPERATIF

- E.H.M. criqués et modification provisoire N° 34 non souhaitée
- E.H.M. modifiés 34 et ayant atteint la limite de vie mentionnée au § 4 pour cette modification
- Sur tous E.H.M., criqués ou non, modifiés 34 ou pas, au cours de la première G.V. cellule à compter du 1er Janvier 1981.

Le délai d'immobilisation de l'empennage est à prévoir de un mois et il est recommandé de prendre contact avec ISSOIRE AVIATION dans les meilleurs délais, de façon à établir un calendrier harmonieux de passage en usine des gouvernes concernées. L'application de cette modification consistant en un remplacement total ou partiel du longeron central d'E.H.M. avec renforcement interne et pose de nouvelles ferrures d'articulation en acier I5 CDV 6, supprime toute obligation d'inspection de l'empennage horizontal et lui rend son plein potentiel de vol.

6 - CONCLUSION

Le tableau ci-dessous récapitule les différents cas possibles et les actions correspondantes.

Inspection de l'E.H.M. selon § 3	
<u>E.H.M. non criqué</u> : →	- Remontage sur avion + inspection toutes les 100 H. en attente application modification <u>ET</u>
<u>E.H.M. criqué</u> : Retour à ISSOIRE pour →	- Application de la modif. N° 34 autorisant la reprise des vols pour 300 H. ou 1ère G.V. à compter du 1/1/1981 <u>OU</u> - Application de la modif. définitive N° 35 supprimant toute surveillance de l'E.H.M.

S^e ISSOIRE AVIATION
L'inspecteur DAVY-APRILE
M. BOURNOY

Approbation D.G.A.C.

17.9.80

Page

3

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100 000 Francs

ISSOIRE, le 17 Septembre 1980

- BULLETIN SERVICE A N° 15 -

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

Classement

IMPERATIF

Fig. 1: Localisation

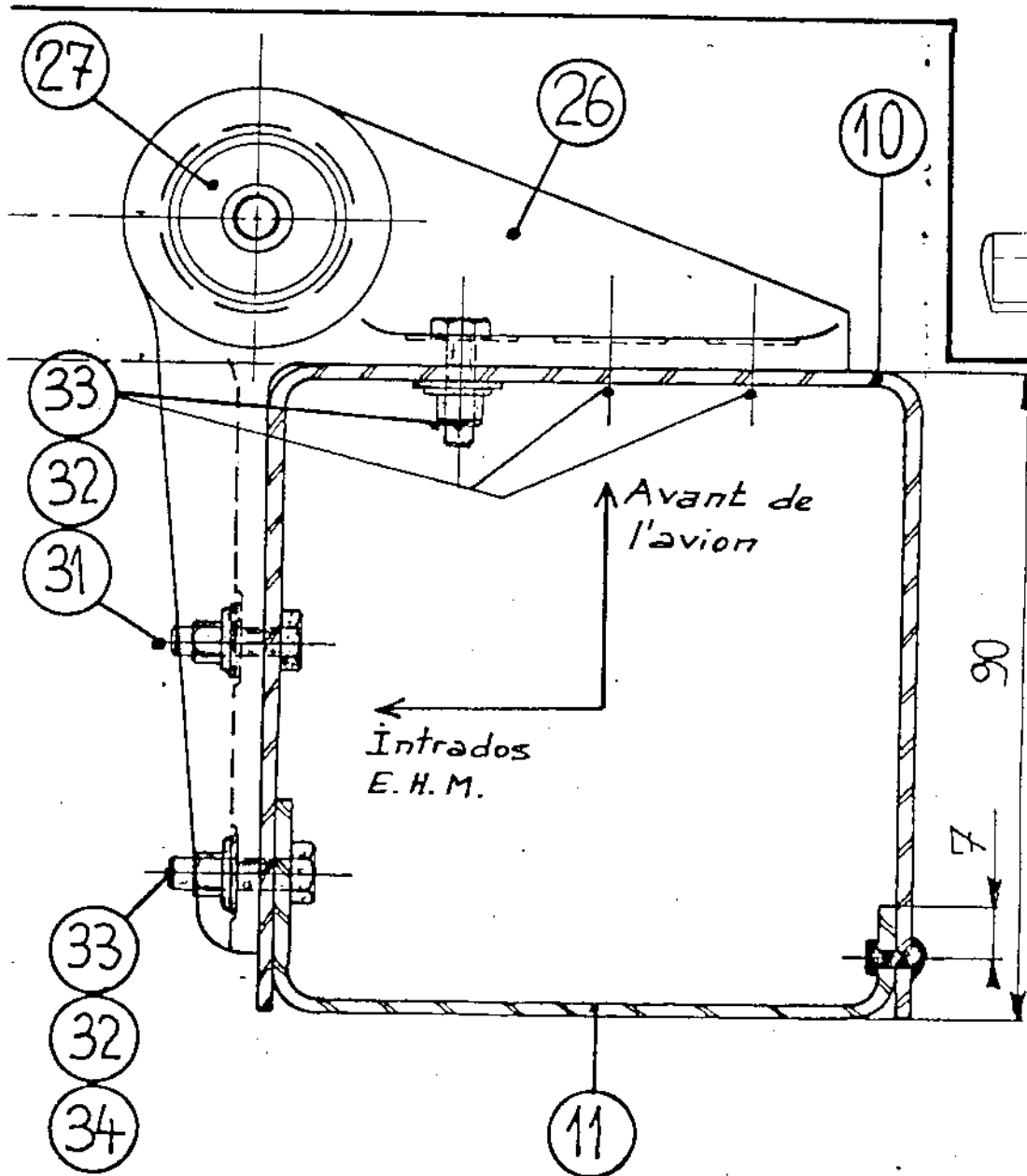
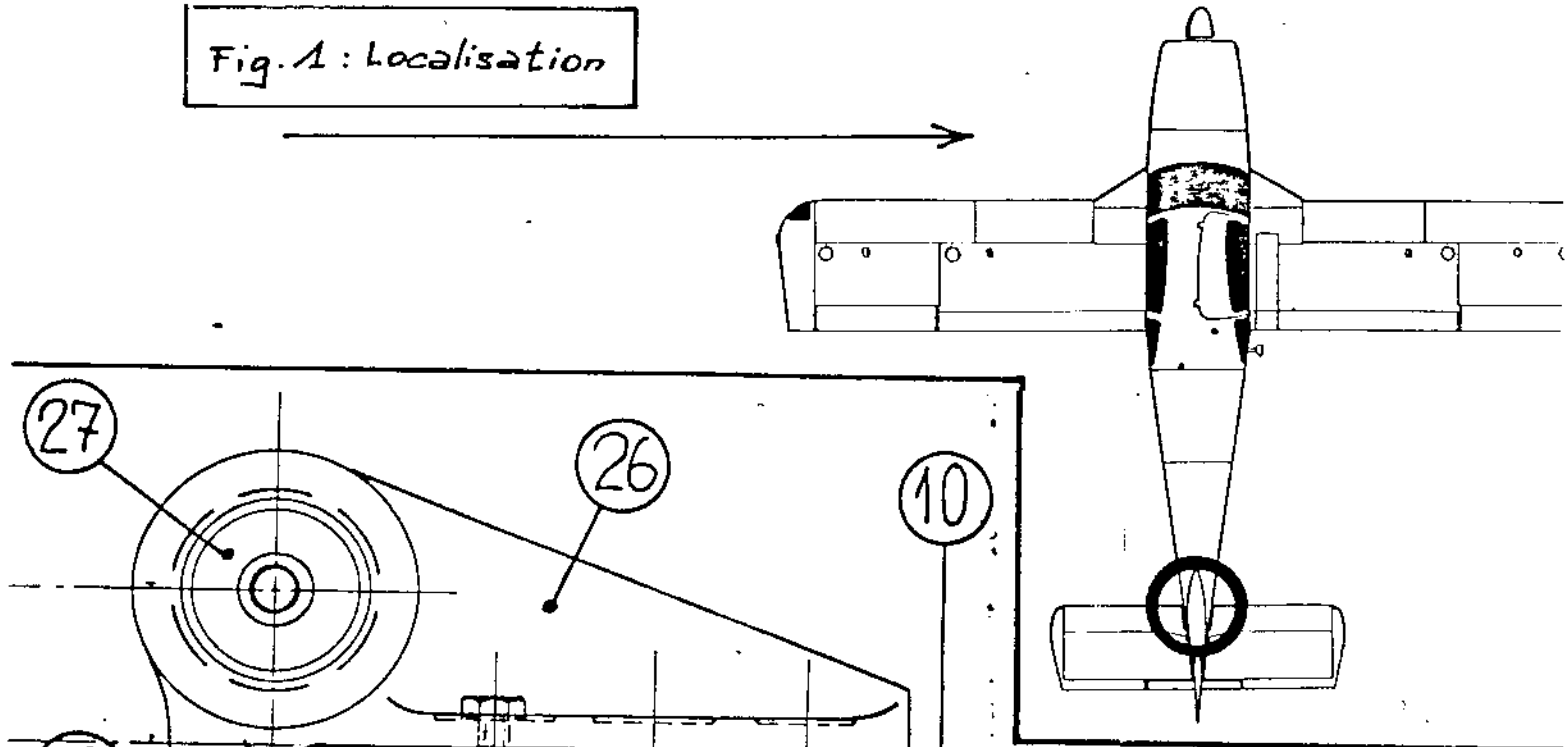


Fig. 2: Vue en coupe du longeron E.H.M.